LYCÉE POLYVALENT PAUL-ÉMILE VICTOR CHAMPAGNOLE

FICHE DE DIALOGUE (du 3ème trimestre) DÉMATÉRIALISÉE

au 1er trimestre → **au 2ème trimestre** → **au 3ème trimestre**

1ÈRE ÉTAPE DU VOYAGE
→ RÉFLÉCHIR SUR SOI, IDENTIFIER SA SINGULARITÉ

2ÈME ÉTAPE DU VOYAGE
→ BIEN S'INFORMER, PASSER DE L'IDÉE… AU PROJET

3ÈME ÉTAPE DU VOYAGE
SE PRÉPARER, PASSER DU PROJET… À LA RÉALITÉ

↑ sondage dans PRONOTE ↑ saisie dans SCOLARITÉ SERVICES ↑ saisie dans SCOLARITÉ SERVICES

→ COMMENT ACCEDER AU SERVICE ORIENTATION POUR DECLARER SES « DEMANDES » D'ORIENTATION POST-2GT ? (DÉMARCHE OBLIGATOIRE)

! Le service est ouvert à compter du *lundi 3 mai* et jusqu'au *mercredi 12 mai 2021*.

Après connexion, il faut choisir **ORIENTATION** parmi les services proposés dans le menu de gauche

---

A/ D'ABORD, CONSULTER LA PHASE PROVISOIRE : LES « INTENTIONS » FORMULÉES PAR LES RESPONSABLES ET LES « AVIS » RENDUS PAR LE CONSEIL DE CLASSE DU 2EME TRIMESTRE EN REPONSE

⚠ **LA SAISIE DES DEMANDES DÉFINITIVES N'EST POSSIBLE SEULEMENT QU'APRES AVOIR ACCUSE RECEPTION DE L'AVIS DU CONSEIL DE CLASSE POUR LA PHASE PROVISOIRE DES INTENTIONS (FICHE DE DIALOGUE DEMATERIALISEE DU 2E TRIMESTRE).** Si le parent qui a saisi les intentions provisoires n'a pas accusé réception de l'avis du conseil de classe, le parent qui se connecte pour la phase définitive doit le faire avant de pouvoir saisir les choix définitifs d'orientation.

Depuis l'écran de saisie des choix définitifs, la famille peut consulter les intentions et les avis de la phase provisoire en cliquant sur ① Intentions provisoires à l'aide de la barre de navigation en haut de l'écran

B/ ENSUITE, SAISIR EN LIGNE LES « DEMANDES DÉFINITIVES »

Un seul des représentants légaux de l'élève peut effectuer la saisie des choix définitifs.

CETTE SAISIE SUIT LE MEME DEROULEMENT QUE **POUR LA PHASE PROVISOIRE DES INTENTIONS (FICHE DE DIALOGUE DEMATERIALISEE DU 2E TRIMESTRE)**, pour

- la 1re technologique,
- la 1re préparant au brevet de technicien « métiers de la musique »
- la demande d'accès à la voie professionnelle.

EN REVANCHE, ELLE SE DEROULE DIFFEREMMENT POUR LA 1RE GENERALE CAR :

- le représentant doit choisir 3 enseignements de spécialité sans restriction entre les enseignements proposés dans l'établissement et en dehors de l'établissement.

Comme sur la fiche de dialogue, il est précisé que la procédure ne s'applique pas au redoublement exceptionnel ni aux parcours particuliers, et qu'il convient de contacter le chef d'établissement dans ces situations spécifiques

→ Vous **devez** saisir **au moins 1 choix** définitif.

Vous pouvez en saisir jusqu'à 11 (1re générale, une ou plusieurs séries de 1re technologique, 1re préparant au BT « métiers de la musique », accès à la voie professionnelle).

Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Les choix peuvent être modifiés jusqu'à la fermeture du téléservice par l'établissement avant les conseils de classe.

- **→ DEMANDE D'ORIENTATION VERS LA <u>SÉRIE GENERALE</u> ?**

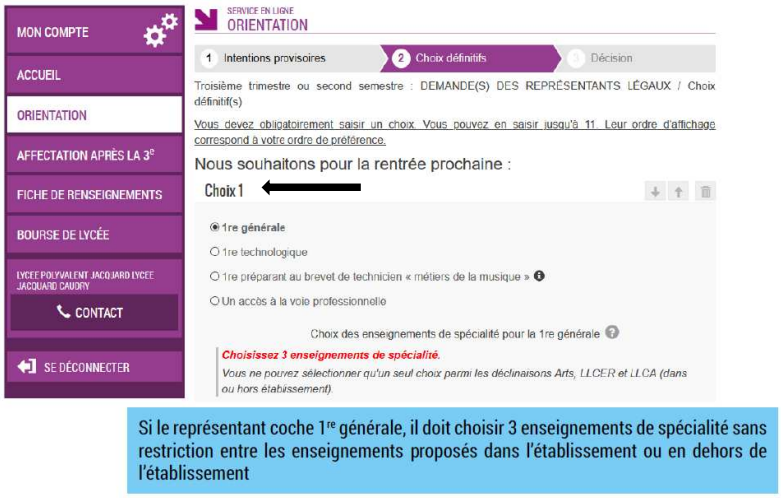

Si le représentant coche 1re générale, il doit choisir 3 enseignements de spécialité sans restriction entre les enseignements proposés dans l'établissement ou en dehors de l'établissement

→ Si vous cochez « 1re générale », vous devez saisir 3 enseignements de spécialité proposés dans l'établissement ou en dehors de l'établissement.

FICHE DE DIALOGUE (du 3ème trimestre) DÉMATÉRIALISÉE

- **→ DEMANDE D'ORIENTATION VERS UNE <u>SÉRIE TECHNOLOGIQUE</u> ?**

La saisie du choix de la série technologique doit être précisé.

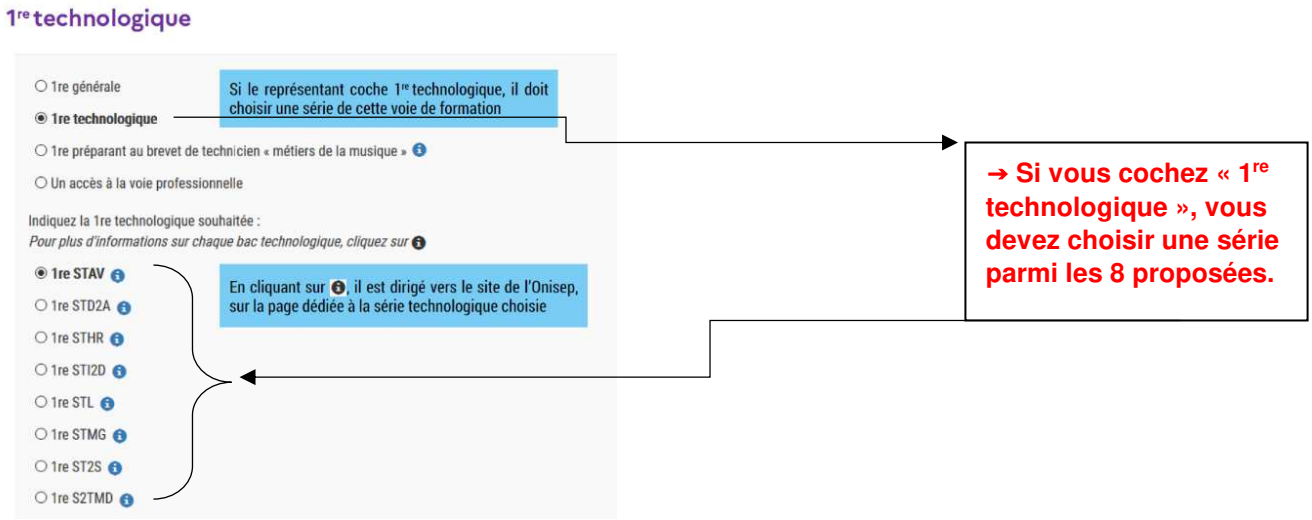

- **→ DEMANDE D'ACCÈS À LA <u>VOIE PROFESSIONNELLE</u> ?**

La saisie du choix d'un accès à la voie professionnelle doit être précisé.

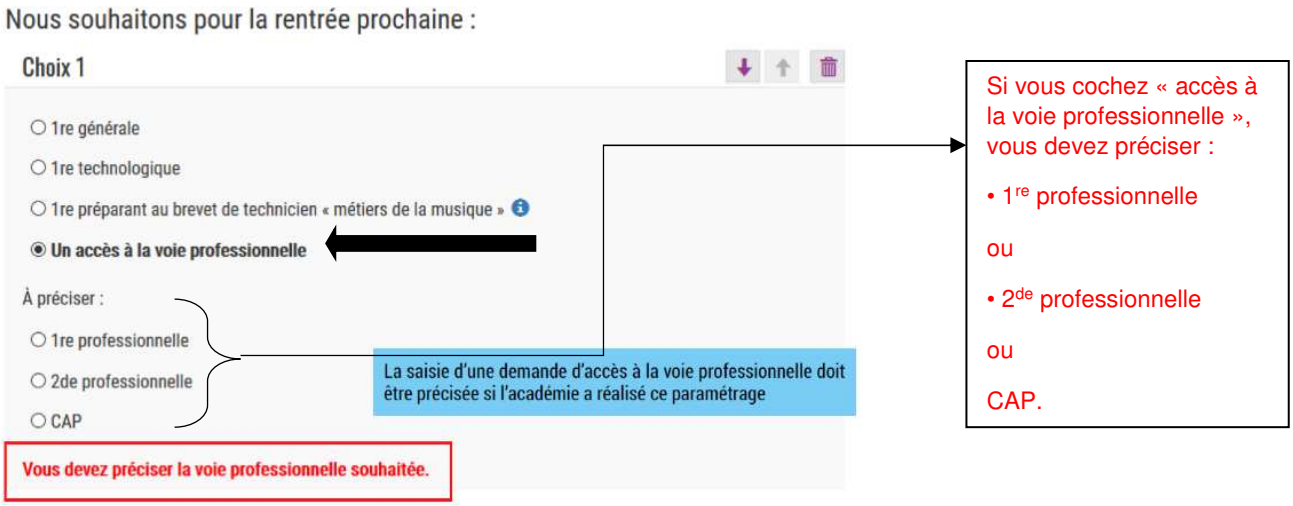

C/ ENSUITE, VALIDER LES « DEMANDES DÉFINITIVES »

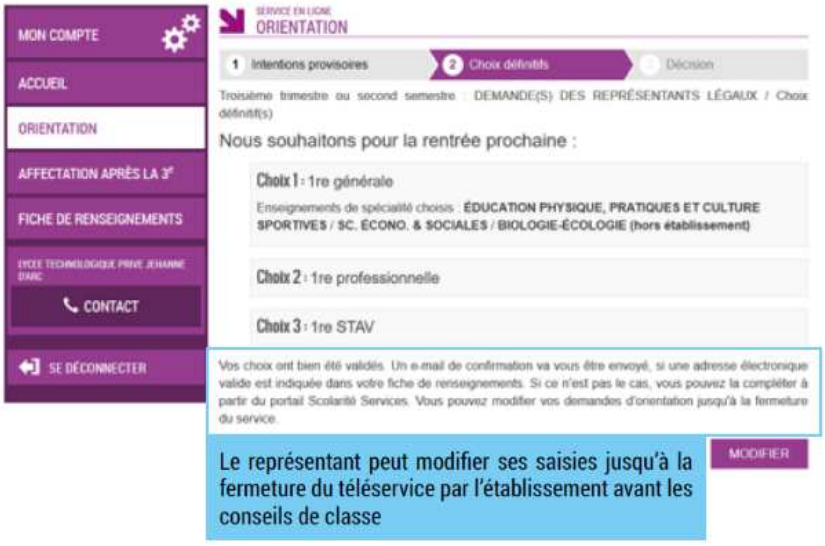

→ Un récapitulatif est affiché après la validation de la saisie des choix définitifs.

→ Un e-mail de confirmation va vous être envoyé, si une adresse électronique valide est indiquée dans votre fiche de renseignement. Sinon, vous pouvez la compléter à partir du portail Scolarité Service.

→ Modification de vos choix définitifs possible jusqu'à la fin du mois de mai.

FICHE DE DIALOGUE (du 3ème trimestre) DÉMATÉRIALISÉE

Rappel :

- **Seul le représentant ayant saisi les choix définitifs peut apporter des modifications. Les choix saisis sont en consultation pour l'autre représentant légal et l'élève.**
- **Si le représentant légal qui n'a pas effectué la saisie veut apporter des modifications, il peut se rapprocher du représentant légal qui a saisi les choix définitifs. En cas désaccord, il est demandé de prendre l'attache du chef d'établissement.**
- **Un mail récapitulatif est envoyé aux deux représentants légaux, lorsque celui qui a effectué ou modifié la saisie se déconnecte de sa session.**
- **Si le représentant légal ne valide pas les choix saisis, ceux-ci ne seront pas enregistrés : il n'y aura pas de mails récapitulatifs.**

D/ ENFIN, CONSULTER ET ACCUSER RÉCEPTION DE L'AVIS PORTÉ PAR LE CONSEIL DE CLASSE SUR LES « DEMANDES » DÉFINITIVES SAISIES

« le lendemain du conseil de classe »

➲ C'est le <u>parent qui a saisi les choix</u> qui doit d'abord répondre aux propositions du conseil de classe :

- en acceptant une ou plusieurs voies pour lesquelles le conseil de classe a répondu « oui » ou une ou plusieurs des voies non demandées par la famille mais proposées par le conseil de classe ;

ou

- en refusant toutes les propositions du conseil de classe (**<u>dans ce cas, vous devez prendre contact IMMEDIATEMENT avec le chef d'établissement</u>**) **pour un rendez-vous sans délai, en présence de l'élève.**

- **→ EXEMPLE 1**

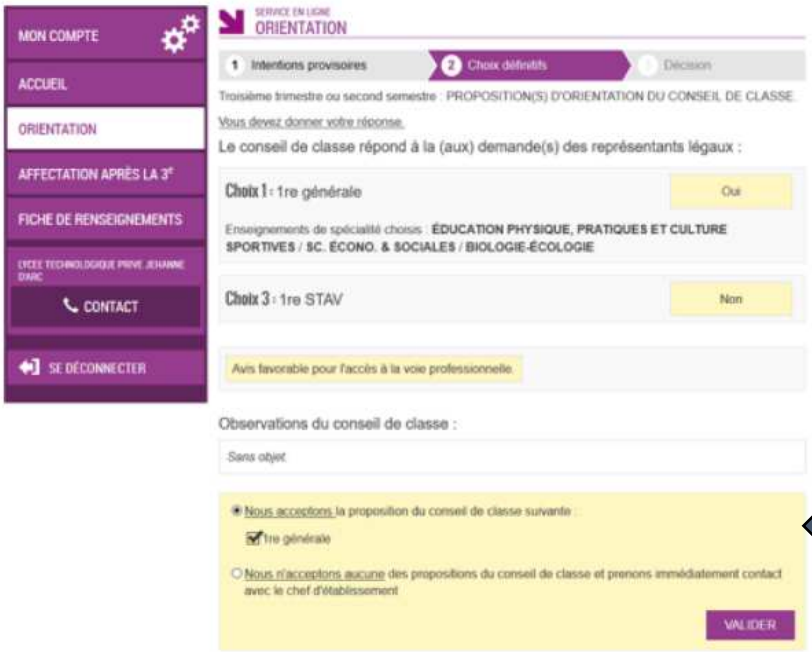

1/ Réponse positive du conseil de classe (CC) à la demande de la famille en choix 1.

2/ Réponse de la famille

FICHE DE DIALOGUE (du 3ème trimestre) DÉMATÉRIALISÉE

- **→ EXEMPLE 2**

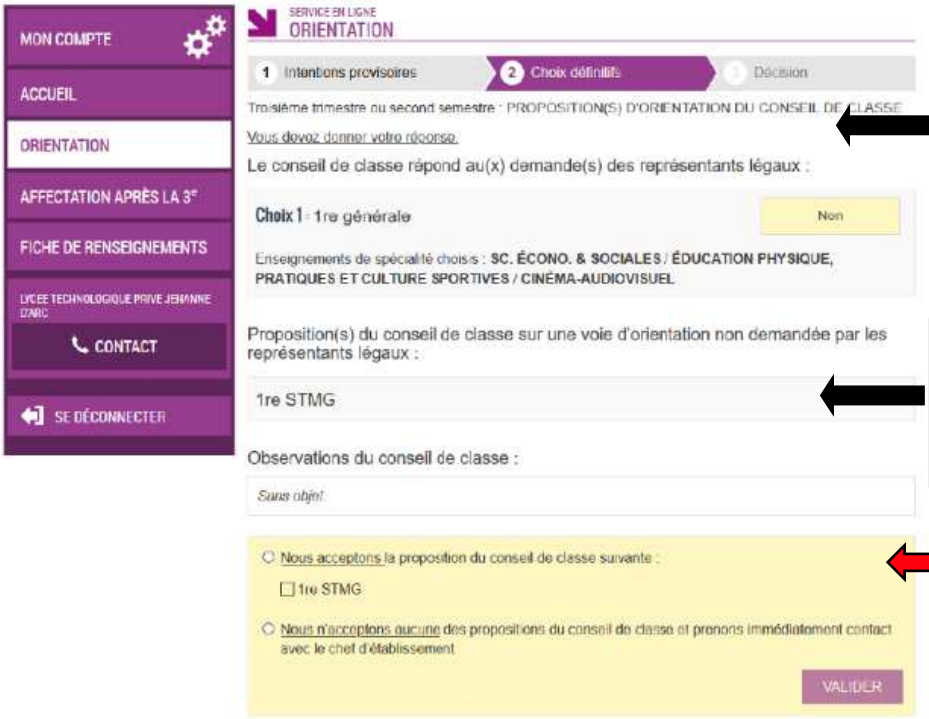

1/ Réponse négative du conseil de classe (CC) à la demande de la famille en choix 1

2/ Proposition du conseil de classe (CC) pour une voie non demandée par la famille

3/ Réponse de la famille

⚠ Si vous quittez la page sans répondre aux propositions du conseil de classe, une fenêtre pop-up s'ouvre pour vous en avertir :

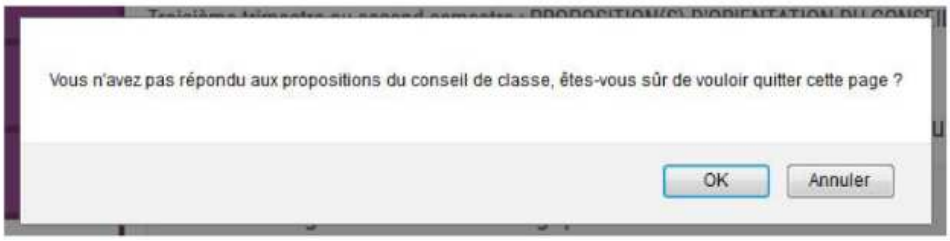

➲ Afin de finaliser la procédure, <u>l'autre représentant légal doit également se connecter au téléservice</u> pour signifier son accord ou son désaccord avec la réponse saisie :

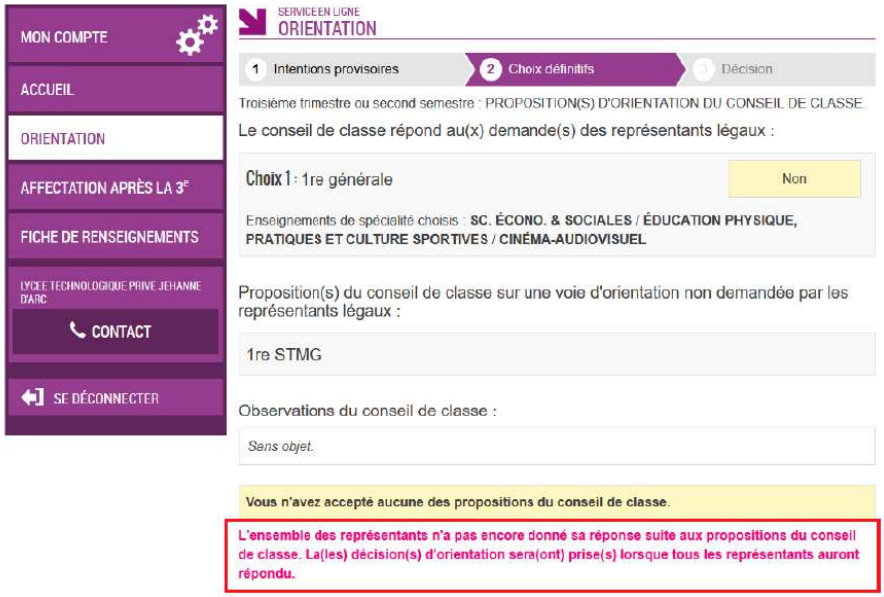

⚠ **L'ensemble des représentants doit donner une réponse suite aux propositions du conseil de classe.**

→ La (les) décisions(s) d'orientation sera (seront) prise(s) lorsque…

… tous les représentants auront répondu !

FICHE DE DIALOGUE (du 3ème trimestre) DÉMATÉRIALISÉE

Les messages électroniques suivant sont alors envoyés aux représentants légaux :

Message électronique reçu par le représentant légal qui a accepté une ou plusieurs propositions du conseil de classe

Objet : [ORIENTATION] Acceptation de la proposition du conseil de classe

Bonjour,

Suite à la démarche que vous avez effectuée en ligne le 22/01/2021 à 09:04:20, nous vous confirmons par cet email que vous avez accepté la/les proposition(s) suivante(s) du conseil de classe pour l'élève **Prénom NOM**:

Choix définitif(s) demandé(s) :

- **Choix 1** : 1re générale

Proposition(s) du conseil de classe :

- 1re STMG

Afin de finaliser la procédure, les autres représentants légaux doivent signifier leur accord ou leur désaccord avec votre réponse via le téléservice

Bien cordialement,

Coordonnées de l'établissement

Message électronique reçu par l'autre représentant légal afin qu'il se connecte au téléservice pour signifier son accord ou son décaccord

Objet : [ORIENTATION Acceptation de la proposition du conseil de classe

Bonjour,

Suite à la démarche effectuée en ligne le 22/01/2021 à 09:04:20 par **Prénom NOM du responsable qui a fait la saisie** , nous vous informons par cet email que la/les proposition(s) suivante(s) du conseil de classe a/ont été acceptée(s) **pour l'élève Prénom Nom** :

Choix définitif(s) demandé(s) :

- **Choix 1** : 1re générale

Proposition(s) du conseil de classe :

- 1re STMG

Il convient de vous connecter au téléservice afin de signifier votre accord ou votre désaccord avec la réponse donnée par l'autre représentant légal de l'élève.

Bien cordialement,

Coordonnées de l'établissement

FICHE DE DIALOGUE (du 3ème trimestre) DÉMATÉRIALISÉE

- **➔ ACCEPTATION d'une ou plusieurs des propositions du conseil de classe et accord entre les représentants légaux :**

Une ou plusieurs des propositions du conseil de classe acceptée(s) par le parent deviennent décisions d'orientation définitives prises par le chef d'établissement si l'autre représentant s'est connecté au teléservice et a signifié son accord avec cette réponse.

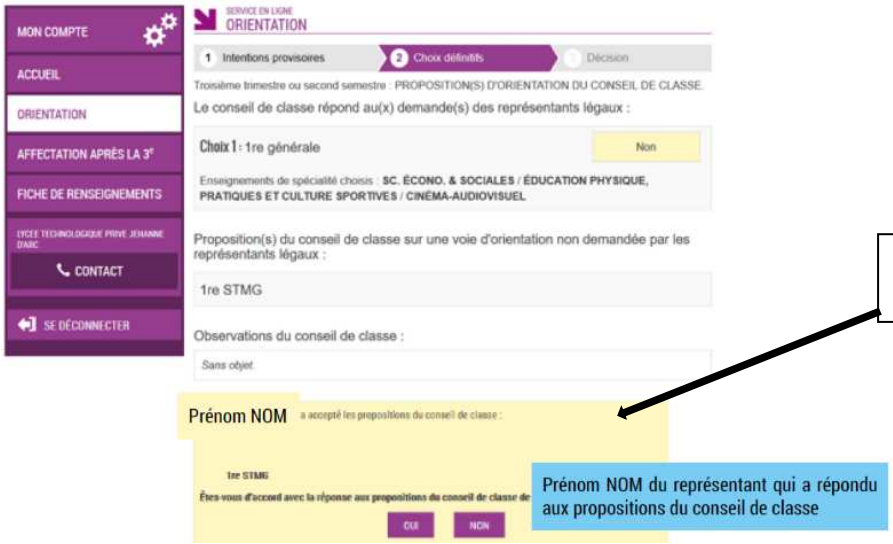

Voici l'écran de saisie pour l'autre responsable légal qui doit signifier son accord ou son désaccord :

« L'autre » représentant légal doit répondre par « oui » ou « non ».

Par conséquent, la proposition du conseil de classe est acceptée par les représentants légaux, elle devient donc « DECISION D'ORIENTATION » prise par le chef d'établissement. Un message électronique est envoyé à chacun des représentants légaux et le résultat est affiché dans le téléservice.

- **➔ ACCEPTATION ou REFUS d'une ou plusieurs des propositions du conseil de classe et désaccord entre les représentants légaux :**

Si une ou plusieurs des propositions du conseil de classe sont acceptée(s) ou refusée(s) par le parent ayant fait la saisie ou si l'autre parent est en désaccord avec cette réponse, aucun accord n'ayant été trouvé entre les représentants légaux et le conseil de classe, un entretien avec le chef d'établissement est proposé.

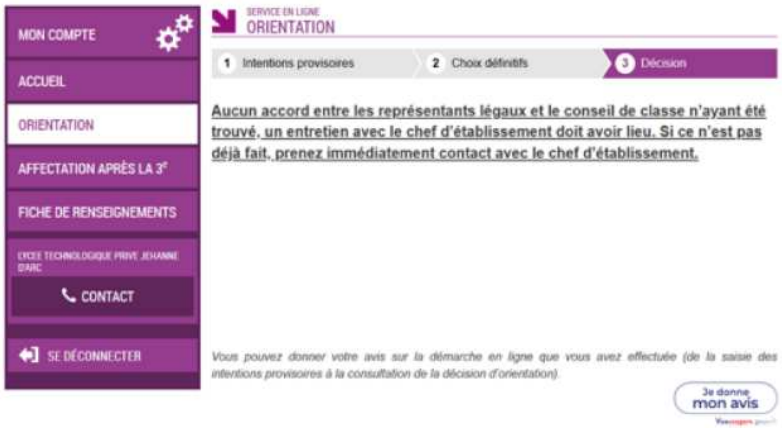

Un message électronique est envoyé à chacun des représentants.

Si aucun accord entre les représentants légaux et le conseil de classe n'a été trouvé, un entretien avec le chef d'établissement doit obligatoirement avoir lieu.

➔ Si ce n'est pas déjà fait, il FAUT contacter IMMÉDIATEMENT le chef d'établissement.

- **➔ EN CAS DE MAINTIEN DU DÉSACCORD après l'entretien avec le chef d'établissement, une procédure « papier » est mise en place par l'établissement pour solliciter la commission d'appel.**